

MAIRIE DE RIMOGNE



Département des Ardennes

COMMUNE DE RIMOGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal
n°2019-02 du 2 janvier 2019, soumettant
à l'enquête publique le projet
de Plan Local d'Urbanisme
(*transformation du POS en PLU*).

Cachet de la Mairie / Signature du Maire

M. Grégory TRUONG



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	

COMPOSITION GÉNÉRALE DU DOSSIER DE P.L.U. EN PHASE D'ENQUÊTE "PUBLIQUE"

NUMÉRO D'ORDRE	DÉNOMINATION DE LA PIÈCE	ABRÉVIATION
1	RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL	
1A	RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	R.N.T.
1B	ANNEXES AU RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL	
2	PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES	P.A.D.D.
3	ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	O.A.P.
4	RÈGLEMENT	
4A	RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT	
4B1	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 000 ^{ème} <i>Nord du territoire</i>	
4B2	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 000 ^{ème} <i>Sud du territoire</i>	
5	ANNEXES	
5A	ANNEXES - DOCUMENT ÉCRIT	
5B	PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE	
5C	PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (plan d'ensemble d'Amodiag Environnement - 30.05.2017)	
5D	PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE - Échelle : 1/10 000 ^{ème}	S.U.P.
5E	PLAN D'INFORMATIONS (joint au P.A.C.) - Échelle : 1/10000 ^{ème}	
5F	ANNEXES - INFORMATIONS - PLAN au 1/5000 ^{ème}	
5G	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT APPROUVÉ le 26 mai 2016	
6	AUTRES PIÈCES DU DOSSIER	
6A	PORTER À CONNAISSANCE DE L'ÉTAT	P.A.C.
6B	CODE DE L'URBANISME : TABLEAUX DE CORRESPONDANCE DES ANCIENNES ET NOUVELLES RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	
6C	AVIS ET ARRÊTÉ RENDUS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE P.L.U. (<i>avant l'enquête publique</i>)	
7	DOSSIER COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE R.123-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques du règlement** (pièces n°4B1 et n°4B2) la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé.
- Consulter **le règlement écrit** (pièce n°4A).
- En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les **orientations d'aménagement et de programmation** (pièce n°3).
- Vérifier sur **le plan des servitudes d'utilité publique** (pièce 5D), si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit (pièce n°5A).
- Vérifier sur **les plans n°5E et n°5F (annexes - informations diverses)**, si votre terrain est concerné par des zones ou périmètres spécifiques.
- Consulter la mairie pour connaître les décisions prises en matière de **taxe d'aménagement**.
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés (pièces 5B et 5C), ainsi que le zonage d'assainissement approuvé (pièce 5G).
- Consulter **le rapport de présentation et le P.A.D.D.** (pièces n°1 et n°2) pour toute information complémentaire, ainsi que les autres pièces du dossier (pièces n°6A, 6C et 7).
- Consulter au besoin **les tableaux de correspondance des anciennes et nouvelles références législatives et réglementaires** du code de l'urbanisme (pièce n°6B).